



AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE

1 - Nom et adresse officiels de la personne publique :

Pouvoir adjudicateur :

Madame la Présidente

Communauté de communes de Bar-le-Duc

12, rue Lapique - BP 60559 - 55012 BAR LE DUC CEDEX

Tél : 03.29.79.56.31 Fax : 03.29.79.46.40

2 - Objet du marché :

La présente consultation concerne le transport, le traitement et la valorisation de boues d'épuration issues de la station d'épuration de la Communauté de communes de Bar-le-Duc.

3 - Mode de passation :

Appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

4 - Caractéristiques principales :

Le présent marché est un marché fractionné à bons de commande.

Le dossier de consultation comporte une solution de base à laquelle les candidats devront répondre. La présentation de variantes est autorisée.

5 - Durée du marché ou délai d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Juillet 2012, renouvelable expressément 3 fois.

6 - Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Communauté de communes de Bar-le-Duc

Direction des Finances et des Moyens

Service Finances et Marchés Publics

12, rue LAPIQUE - BP 60559 - 55012 BAR LE DUC CEDEX

Adresse électronique : finances.marches.publics@barleduc.fr

Tél : 03.29.79.56.31 Fax : 03.29.79.46.40

7 - Conditions de remise des offres :

La transmission des offres par voie électronique est autorisée.

L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante :

Achatpublic.com sous la référence : « boues d'épuration »

8 - Date limite de réception des offres :

Le 8 mars 2012 à 16h00, dernier délai.

9 - Adresse où doivent parvenir les offres :

Identique au n° 6

10 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes, rédigées en langue française, dûment datées et signées regroupées dans une enveloppe unique :

- La lettre de candidature (DC1) ;
- La déclaration du candidat (DC2) permettant d'obtenir les renseignements mentionnés aux articles 44, 45 et 46 du CMP ;

Ces deux documents seront fournis par la Communauté de communes de Bar-le-Duc.

- L'autorisation habilitant le représentant de l'entreprise à signer ;
- Les renseignements prévus aux articles 44, 45 et 46 du CMP :
 - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
 - une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 5221-8 et L 8231-1 du Code du Travail,
 - les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières :
 - le chiffre d'affaires pour les 3 derniers exercices,
 - les effectifs en personnel,
 - la liste du matériel dont le candidat dispose pour l'exécution des prestations,
 - une liste de références pour des prestations équivalentes, en cours ou exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le maître d'ouvrage,
- Les attestations d'assurance en cours de validité : assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Une attestation sur l'honneur de non-condamnation au titre de l'article 43 du Code des Marchés Publics ;
- L'acte d'engagement (*AE*) daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché ; ou, en cas de groupement par le mandataire dûment habilité : cadre joint à compléter ;
- Le règlement de consultation (*RC*) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (*CCAP*) - dûment accepté;
- Le cahier des clauses techniques particulières (*CCTP*) – dûment accepté;
- Le devis estimatif, à compléter par le candidat ;

- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le Mémoire technique de l'Entreprise qui devra être présenté pour l'offre de base avec le compost comme traitement. Si une variante est proposée, le mémoire devra présenter également une autre partie sur le traitement proposé reprenant les mêmes informations.

Ce mémoire comprendra les points suivants.

- ✓ Transport des boues : présentation des démarches pour la commande d'enlèvement des bennes, en précisant le type de bennes et véhicules de transport utilisés, le lieu de la pesée et le descriptif du pont bascule (certificat d'étalonnage en cours de validité), la procédure et la fréquence de nettoyage des bennes, la procédure d'évacuation des bennes (en précisant le trajet effectué depuis l'enlèvement des bennes sur le site de La Héronnière jusqu'au site de traitement des boues, via le lieu de la pesée, les routes concernées par des restrictions de circulation en période hivernale (barrières de dégel), l'organisation du transport en période hivernale afin d'assurer la continuité du service, le temps de vidange des bennes, la rotation des bennes vides, le temps de commande ...)
- ✓ Traitement des boues : présentation du procédé de traitement et de la plateforme (joindre la copie du récépissé de déclaration ou de l'arrêté d'autorisation de l'installation classée), démarches pour la réception et la traçabilité des bennes de boues, modalités pour isoler les lots de boues mensuels jusqu'au retour des résultats d'analyses des boues et du compost produit
- ✓ Valorisation du compost ou des sous-produits : modalités de valorisation du compost par plan d'épandage ou normalisation du compost (joindre, la copie du récépissé de déclaration ou de l'arrêté d'autorisation du plan d'épandage, ou l'attestation de normalisation du compost dans le cadre de la norme NFU 44095), procédures de valorisation des sous-produits
- ✓ Cas d'un lot de boues non-conformes : présentation du processus mis en place, des délais, des démarches ...
- ✓ Présentation du modèle de bilan annuel

Critères d'attribution :

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

1 - Valeur technique de l'offre par rapport au mémoire technique, pour **60 points** et suivant les sous-critères énumérés ci-après :

- Type de bennes et de véhicules proposés, noté sur **5 points**
- Procédure pour la commande des évacuations des bennes : procédure pour la commande, lieu de la pesée et descriptif du pont bascule, procédure pour les bons de transports et l'évacuation des bennes (temps de vidange des bennes, la rotation des bennes vides ...), procédure et fréquence du nettoyage des bennes, notée sur **10 points**
- Organisation pour assurer la continuité du service en toutes saisons, noté sur **5 points**

- Traitement des boues : présentation du procédé de traitement et de la plate-forme, démarches pour la réception des bennes de boues, procédures mises en place pour assurer la traçabilité des lots de boues, modalités pour le contrôle de la qualité du compost produit, noté sur **5 points**
- Modalités de valorisation du compost et/ou des sous-produits, notés sur **5 points**
- Procédure pour isoler les lots de boues mensuels jusqu'au retour des résultats d'analyses, noté sur **15 points**
- Cas d'un lot de boues non-conformes : présentation du processus mis en place, des délais, des démarches, modalités de stockage d'un ou plusieurs lots de compost non-conformes, notée sur **10 points**
- Bilan annuel, noté sur **5 points**

2 – Prix, pour **40 points** selon la formule suivante :

$$N = 40 \times (Po/Px)$$

Dans laquelle :

- N correspond à la note du candidat
 Po correspond au montant de l'offre la moins disante
 Px correspond au montant de l'offre examinée

Les points obtenus pour chaque critère seront additionnés pour obtenir une note globale sur 100 points.

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note pour le critère technique.

11 - Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique ou administratif peuvent être obtenus :

Pour les renseignements d'ordre technique :

CODECOM DE BAR-LE-DUC

Service Environnement Eau Assainissement

☎ 03.29.79.56.10. Fax 03.29.79.57.74

Pour les renseignements d'ordre administratif :

Identique au n° 6.

12 - Estimation de la dépense

Les quantités minimales et maximales annuelles du marché à bons de commande sont fixées respectivement à 150 000 €HT et 250 000 €HT.

13 - Mode de financement et de paiement :

Autofinancement.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture

14 - Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs attributaire du marché :

Le marché sera conclu soit avec :

- Un entrepreneur unique
- Des entrepreneurs groupés solidaires

15 - Durée de validité des offres : 120 jours

16 - Recours :

Adresse auprès de laquelle les renseignements concernant les recours possibles contre le marché peuvent être obtenus :

Tribunal Administratif de Nancy

5 Place de la Carrière

54 000 Nancy

03-83-17-43-43

17 - Langue de présentation des candidatures et des offres : Française

18 - Date d'envoi à la publication : Le 30 janvier 2012